

Journal du Lot 30^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche



Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. GOUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL
Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	2 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d' —).....	3 fr. 50
2 ^e page (— d' —).....	6 fr. 1

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Propagande

Nous voulons emprunter le thème de son dernier article à notre bon confrère, Henri Davoust, du Tord-Boyou, qui parle excellemment de ce que doit être, — disons mieux : de ce que devrait être, la « propagande » du nouveau régime. C'est un grand sujet que nous ne saurions avoir la prétention de traiter à fond, mais sur lequel il y a quelque chose d'important à dire.

Précisons qu'il s'agit ici de la propagande en France, auprès des Français. L'autre, la propagande à l'étranger, nous n'avons, hélas ! ni les moyens, ni le pouvoir d'en faire !

Qu'un gouvernement comme celui de la Révolution Nationale ait besoin de convaincre les esprits et de gagner les cœurs, c'est une évidence qui n'a pas à être démontrée. Ayant tout à refaire, il est nécessaire non seulement qu'il ne se heurte pas à des résistances ou même à des inerties, mais encore qu'il soit aidé par des bonnes volontés énergiques et de fortes convictions. Il lui faut des militants aussi ardents que réfléchis. La restauration totale du pays, la réédification sur des bases toutes nouvelles de la société française ne peut aller sans une profonde réforme intellectuelle et morale pour qui l'adhésion du peuple lui est nécessaire. C'est à cette conquête des Français par la vérité que la propagande nationale doit s'attacher.

Le nouveau régime a des adversaires dont les plus redoutables sont les plus cachés. Peut-être pas très nombreux, mais habiles et rusés et qui se recrutent parmi les tenants du régime déchu, parmi ses profiteurs gros et petits, chefs et hommes de main, meneurs voyants ou militants obscurs. Ces dépossédés ne se consolent pas de l'influence profitable et des prébendes perdues. Ceux-là, il ne faut pas se leurrer sur les chances de les convertir. Même s'ils se rendent compte de l'œuvre abominable qu'ils ont faite, ils n'arrivent pas à détester un mal d'où ils tiraient leur bien. Il n'y a pas de raisonnements ni de démonstrations qui réussissent à convaincre des aveugles volontaires que les événements n'ont pas convaincus. Il faut tenir pour irréductibles ceux qui n'ont pas compris la leçon du désastre et qui pensent à leurs revanches personnelles dans l'effondrement de la Patrie.

Là où l'action persuasive doit demeurer vaine, il reste l'action répressive, affaire d'une police vigilante et sévère qui ne nous regarde pas ! Mais il en est de ces finesses citoyennes qui savent cacher leur vice en répandant leur esprit, qui se contentent de semer le doute et le découragement, qui colorent de bons motifs les plus mauvaises pensées, et, par exemple, dissimulent leur dénigrement de l'action gouvernementale sous des éloges personnels du Maréchal.

Il faut défendre l'esprit public contre cette contamination mentale, de même qu'il faut entraîner les timides, les découragés, les indécis, trop enclins à imputer au gouvernement d'aujourd'hui la responsabilité des mesures qu'il est obligé de prendre pour parer aux conséquences des fautes d'hier. Voilà le travail de la propagande que nous voudrions voir organiser comme le réclame notre confrère du Tord-Boyou, s'exerçant par une action sans cesse renouvelée, « par exemple la diffusion de publications vivantes, de textes convaincants, la multiplication de tracts intelligents, de brochures pertinentes et substantielles, l'extension d'une publicité saine, sensée, intelligible, imaginative, et aussi le recours à l'image populaire, à la musique, à la chanson, aux poèmes, toutes choses capables de séduire le peuple, de l'entraîner, d'alimenter son enthousiasme latent, tout en lui donnant matière à réflexion, tout en captant son esprit ».

Nous ne disons pas qu'on n'a rien fait. Il s'en faut. Seulement on a trop exclusivement compté sur la popularité du Maréchal. Le rayonnement de sa personnalité, la confiance qu'elle inspire au peuple français, la reconnaissance universelle pour celui sans lequel on ne veut pas imaginer quel serait notre sort sont des faits acquis, une force sur laquelle il convient de s'appuyer pour agir plus avant, pour bâtir des démonstrations qui s'adressent non plus seulement au cœur et à la sensibilité, mais à la réflexion et à la raison.

Ce n'est pas l'affaire d'un jour que de réformer l'esprit public. Encore faut-il l'entreprendre.

Emile LAPORTE.

Dans un discours aux paysans de France le Maréchal exalte leur rôle essentiel dans le redressement de la France

Le Maréchal Pétain, dans un discours prononcé à Pau, place de Verdun et radiodiffusé, s'est adressé aux paysans de France. Il a dit notamment :

Pour permettre un meilleur équilibre entre les ressources et les besoins des départements déficitaires, le gouvernement a été amené à organiser des groupements provisoires qui, répondant à une nécessité immédiate, n'engagent nullement l'avenir de la constitution des provinces.

En outre, afin de réduire les malentendus qui peuvent exister entre les services du ravitaillement et les campagnes, une Commission mixte sera établie dans chaque canton.

Les groupements agricoles y seront représentés.

Ainsi, producteurs et consommateurs seront intéressés à faire connaître leurs besoins.

Je tiens à ce que les préfets usent de leur autorité aussi bien pour assurer la répartition légitime des produits entre les consommateurs et pour empêcher toute tractation, toute réquisition utiles à l'égard des producteurs de bonne foi. Aux agriculteurs, je demande instamment, afin que soit assurée la subsistance des populations, de livrer exactement leurs produits à la consommation ; aux consommateurs, de se plier volontairement aux réglementations nécessaires par les temps présents.

Il s'agit d'une discipline vitale pour tous.

Il est à désirer pour cela qu'il y ait échange de propositions entre les autorités intéressées.

Les maires des chefs-lieux de canton et des communes rurales ont à faire face à une lourde tâche avec des moyens reconnus insuffisants.

Je demande aux administrations de collaborer cordialement avec eux.

Dans l'ordre constructif, le gouvernement veut donner à la paysannerie la place qui lui a été trop longtemps refusée dans la nation.

La corporation paysanne créée par la loi du 2 décembre 1940 va être progressivement organisée.

Elle a pour objet de rassembler toutes les forces rurales françaises.

Il est essentiel que ceux qui auront la charge de cette organisation soient imprégnés d'un esprit d'union.

Un nouveau statut social de la paysannerie sera établi, il donnera progressivement aux travailleurs des champs, ouvriers, des avantages parfois différents dans leur nature, mais comparables en fait à ceux accordés aux travailleurs des villes.

Des travaux importants sont à réaliser en ce qui concerne l'équipement rural, électrification des campagnes, adduction d'eau, entretien des chemins ruraux.

La loi sur l'habitat rural permet de poursuivre, dès maintenant, l'amélioration des logements et des bâtiments d'exploitation.

Elle évitera le morcellement du sol dans certaines régions et l'accroissement des friches.

En application d'une loi sur la reconstitution des fiefs, les régions morcelées seront remembrées et leur production sensiblement accrue.

Enfin, grâce à un programme agraire méthodiquement conçu, nous développerons le nombre des propriétés paysannes et familiales, qui favoriseront l'exploitation, qui multiplieront ainsi, sur des bases solides, le nombre des belles familles terriennes.

Pour notre agriculture, les artisans ruraux sont des auxiliaires indispensables.

Attirés par l'industrie, leur nombre a fléchi un peu partout. Ce fléchissement dans la lutte est périlleux. Dans le sens des progrès agricoles, il est de toute nécessité de reconstituer l'artisanat rural.

En l'absence de leur mari, les femmes des prisonniers ont pris dans l'exploitation.

tion la place du chef, ajoutant à leur labeur habituel des travaux particulièrement pénibles.

Ces femmes ont des droits à notre respect et à notre reconnaissance. Leur sacrifice est d'autant plus méritoire qu'il est volontairement consenti.

Je me permets de donner ici quelques conseils.

Récriminer contre les petites erreurs inévitables, contre les difficultés inhérentes à la situation ne servirait qu'à rendre la tâche de chacun plus pénible.

Il est mieux de s'adapter aux circonstances présentes, de travailler d'arrachepied, de produire au maximum, de ne rien gaspiller, d'utiliser ce qui peut encore servir et surtout d'assurer la réglementation que la situation tragique du ravitaillement impose.

C'est la moralité de notre pays qu'il faut relever et une moralité relevée ne s'accommode pas de petites combinaisons.

Il ne faut pas de productions illicites qui peuvent provoquer le marché noir.

Les crises agricoles du passé sont nées de l'absence d'une vraie politique terrienne. En réalité, la Commission paysanne, les régimes nouveaux, vont changer tout cela.

Une grande réforme est en préparation qui fera à l'enseignement agricole une large place dès l'école primaire.

Les instituteurs ruraux auront désormais à remplir une haute et belle mission. Mais ces efforts ne serviront de rien si, en même temps, le terrien ne fait des efforts pour sortir de son isolement, pour s'associer à ses pareils, pour moderniser ses méthodes et se prêter à toutes les formes professionnelles de l'entraide.

Dans la France nouvelle, nul ne sera sauvé s'il n'a d'abord travaillé à se réformer lui-même.

Le travail à la terre exige des qualités de décision, car le labeur des paysans ne trouve pas toujours, comme celui de l'ouvrier, la récompense qu'il mérite, et cette récompense n'est jamais immédiate. Plusieurs mois séparent le labeur de la récolte pendant lesquels il faut vivre d'espérances. Rien n'est certain aux champs. Le travail ne suffit pas. Il reste à protéger les fruits de la terre contre les caprices du temps, le gel, l'inondation, la grêle, la sécheresse.

Le citoyen peut vivre au jour le jour. Le cultivateur doit prévoir, calculer longtemps. Les déceptions n'ont aucune prise sur cet homme que domine l'esprit du travail nécessaire et la passion du sol. Quoi qu'il arrive, il tient, c'est un chef.

De ce miracle chaque jour renouvelé, est sortie la France, nation laborieuse, économe, attachée à la liberté.

C'est le paysan qui l'a forgée par son héroïque patience.

C'est lui qui en assure son équilibre matériel et spirituel.

Le prodigieux développement des forces matérielles n'a pas atteint la source des forces morales.

Celles-ci marquent le cœur du paysan d'une empreinte d'autant plus forte qu'elles le puisent à même le sol de la patrie.

C'est pourquoi il faut que le paysan soit hautement honoré, car il constitue, avec le soldat, les garanties essentielles de l'existence et de la sauvegarde du pays.

Ce n'est donc pas à vous, mes amis, qu'il faut demander de ne pas perdre courage.

Si, parfois rebutés par tant de difficultés, vous êtes tentés de limiter votre travail aux besoins de la famille, en pensant peut-être qu'après tout vous n'avez pas à vous sacrifier pour des citadins éloignés qui ne reconnaissent pas vos efforts, éloignez une telle pensée qui ne serait pas digne de vous.

Je vous fais confiance et je compte sur votre dévouement pour m'aider à relever la France et la sauver de la famine.

Chronique du Lot

ALLOCATION AUX VIEUX TRAVAILLEURS AGRICOLES

On nous communique :

Les assurés des Caisses mutuelles agricoles d'assurances sociales affiliées à l'Union nationale mutuelle agricole, 129, boulevard St-Germain, Paris (bureau de la zone non occupée, 22, place Gambetta, à Châteauroux, Indre), sont avisés que pour leur permettre de bénéficier aussitôt que possible de l'allocation des vieux travailleurs, ainsi que dans le but de leur épargner des formalités et d'accélérer pour eux la procédure d'instruction des demandes, ils vont tous recevoir, à domicile, par les soins de l'Union nationale mutuelle agricole, la formule de déclaration les concernant.

Cette déclaration, complétée et signée, ainsi que les pièces indispensables réclamées dans la demande, pour la constitution de chaque dossier, sera à renvoyer à l'Union nationale mutuelle agricole au moyen de l'enveloppe de retour jointe à chaque déclaration.

Nous attirons particulièrement l'attention des intéressés sur l'intérêt primordial qu'ils ont à se conformer strictement aux instructions fournies afin d'éviter tout retard ou correspondance supplémentaire pour l'établissement de leur dossier complet.

AUX COMMERCANTS ET INDUSTRIELS

De la Préfecture :

Aux termes de la loi du 29 mars 1941 (J.O. du 30 mars) tout acheteur de produits, denrées ou marchandises destinés à la revente en l'état ou après transformation, doit exiger de son fournisseur la délivrance d'une facture indiquant : les noms (ou raisons sociales) et adresses de l'acheteur et du vendeur ; la qualité, la dénomination précise et le prix unitaire des produits, denrées ou marchandises vendus.

Les factures doivent être rédigées en double exemplaire, le vendeur remet l'original de la facture à l'acheteur et conserve le double.

Les originaux et les copies de facture doivent être réunis en liasse par ordre de date, conservés pendant 3 ans à compter de la transaction et produites à toute réquisition des agents de la Force Publique ou du Contrôle des Prix.

Les infractions à la présente loi sont passibles d'un emprisonnement de un à 6 mois et d'une amende de 16 à 1.000 fr.

LES CARTES DE PNEUS-AUTOS

De la Préfecture :

En vue de l'établissement de la carte de pneus, tout usager détenteur d'une autorisation permanente de circuler (nouveau modèle, couleur chamois) doit adresser au service des pneumatiques, à la Préfecture, une demande de questionnaire pour l'établissement du procès-verbal d'examen du véhicule en indiquant le numéro d'immatriculation de son véhicule et le numéro de son autorisation de circuler.

La carte de pneus ne sera attribuée qu'aux seuls détenteurs d'une autorisation permanente de circuler.

CHRONIQUE DE LA RADIO

Les auditeurs qui se trouvaient à l'écoute de Radio Jeunesse le vendredi 18 avril à 13 h. 35 ont eu la grande joie d'entendre à nouveau, au moins dans ses parties essentielles, le grand message que le Maréchal Pétain adressait à la jeunesse le 29 décembre dernier.

Cette émission inaugurait toute une série d'autres émissions de Radio Jeunesse, « Les Messages de la Jeunesse ». Tous les vendredis, à 13 h. 35, les jeunes auditeurs pourront entendre la voix de leurs grands aînés, ils pourront entendre les mots d'ordre de ceux qui ont pour mission de les diriger et de les encadrer. De ceux aussi qui, par leur activité antérieure, leur autorité morale, leur valeur intellectuelle, sont les mieux qualifiés pour être, aujourd'hui les guides de la jeunesse nouvelle.

Radio Jeunesse ne pouvait mieux débiter que par le rappel du magnifique message de Chef de l'Etat, message si dense et si substantiel qu'il constitue toute la charte de la jeunesse.

Filles et Garçons de France, écoutez tous les jours, sauf le dimanche, Radio Jeunesse à 6 h. 55 et à 13 h. 35.

Ecoutez tous les vendredis à 13 h. 35 les grands messages de la jeunesse.

Conseil municipal dissous

Par arrêté, le Conseil municipal de Varaire (Lot) qui se trouve réduit à un effectif ne lui permettant pas de gérer, de façon satisfaisante, les affaires communales, est dissous.

AUX PRODUCTEURS DE BLÉ

On nous communique :

Le Comité départemental des céréales informe les producteurs ou détenteurs de blé que, pour leur permettre de livrer les quantités de blé qui sont encore en leur possession et pour surmonter les diverses difficultés de transport, il a décidé, dans sa séance du 12 courant, de reporter au 30 avril la date extrême de livraison de blé aux organismes stockeurs du département, conformément à l'article 2 de la loi du 9 mars 1941.

Dans ces conditions, le troisième paragraphe de l'article 3 de la loi du 7 décembre 1940 est modifié comme suit : Livraison effectuée en mars 15 fr. Livraison effectuée en avril 10 »

En outre, il a demandé de ne pas faire application des sanctions pour les agriculteurs désireux de céder les produits en leur possession, et qui, par suite d'une mauvaise appréciation des quantités qu'ils détenaient à l'époque, auraient souscrit au début de la campagne une déclaration de récolte ou de stock insuffisante.

Les producteurs ou détenteurs de blé, qui ont encore tendance à conserver par devers eux, quelques sacs de blé, doivent comprendre que leur attitude actuelle peut avoir pour l'ensemble de la population des conséquences tragiques. Aussi, ils ont l'impérieux devoir de livrer immédiatement tous les blés qu'ils détiennent, quelle qu'en soit la quantité.

RÈGLEMENTATION DES RESTAURANTS

De la Préfecture :

Une loi en date du 22 mars 1941 (J.O. du 6 avril) a prévu de nouvelles sanctions pour les infractions à la réglementation des restaurants, hôtels et établissements assimilés.

Indépendamment des sanctions déjà prévues par la législation en vigueur pour une infraction déterminée (composition des menus, nature des plats et produits servis, tickets de consommation exigibles), toute infraction aux mesures de restrictions imposées donnera lieu, en outre, à l'encontre des restaurateurs qu'à l'application d'une peine de 6 jours à 2 mois d'emprisonnement et d'une amende de 16 à 2.000 fr. ou de l'une de ces deux peines seulement. Le Tribunal pourra, en outre, ordonner l'insertion du jugement dans les journaux aux frais du contrevenant.

En cas de récidive, les peines sont portées de 2 mois à 1 an et de 2.000 à 6.000 fr.

La fermeture des établissements et la confiscation des produits et denrées qui s'y trouvent peuvent également être prononcées par le Préfet.

RECUPERATION DES VÊTEMENTS USAGÉS

Par dérogation à la loi du 11 février 1941 sur la réglementation provisoire de la vente des vêtements et articles textiles, M. le Secrétaire d'Etat à la production industrielle a fixé les règles de l'échange des vêtements usagés.

Dorénavant, tout consommateur pourra acquérir des vêtements de dessus à base de laine, à l'état neuf, sans remise d'un bon d'achat, à la condition de déposer entre les mains de son fournisseur, à titre gratuit, une quantité double des mêmes produits usagés.

Les effets remis pour l'échange doivent pouvoir être utilisés à nouveau, pour un usage vestimentaire, après une remise en état ne nécessitant qu'une dépense minime.

Les vêtements usés ou déchirés peuvent être acceptés à cette seule condition.

Il a été également admis que, dans l'opération d'échange, un article usagé pouvait être remplacé par un article d'un poids supérieur au sien. A cet effet, le classement suivant a été effectué dans l'ordre des poids croissants des articles.

Hommes : 1. blouson ; 2. pantalon ; 3. veste ; 4. complet ; 5. manteau.

Femmes : 1. jupe ; 2. jaquette ; 3. robe de lainage ; 4. costume tailleur ; 5. manteau.

Exemple : une robe lainage (n° 3) neuve pourra être obtenue en échange d'un manteau (n° 5) et d'un costume tailleur (n° 4) usagés.

De même, des articles usagés d'adultes peuvent être remis dans les conditions ci-dessus précisées pour obtenir le droit d'acheter des vêtements de garçonnets et de fillettes ; l'inverse ne peut être admis.

Seuls, les vêtements de dessus, à base de laine, peuvent être acceptés (vestons, gilets, pantalons, blousons ou blousons pour hommes ou garçonnets, robes, jaquettes, costumes tailleurs, ou manteau pour dames ou fillettes).

La livraison du vêtement neuf et le dépôt des vêtements usagés donneront lieu chez le fournisseur à la rédaction d'un récépissé descriptif contradictoire signé par l'acheteur et le fournisseur.

Nos Echos

A retenir pour l'histoire.

On ne peut pas dire des journaux qu'ils ont fait sur la coque de Pâques l'article traditionnel, ce genre de « papier » que les rédacteurs peuvent garder dans leur tiroir pour le ressortir d'une année à l'autre aux dates fixées par le calendrier. Il y en a quelques-uns de cette sorte : sur la mort du carnaval, sur l'ouverture de la chasse ou sur le maronnier du 21 mars, etc.

Mais cette année il a fallu tout changer dans l'article parce que, de coque, il n'y en a pas eu, et, si j'en parle, c'est que je n'ai pas eu la même impression que mes confrères. Ils ont dit que le public cadurcien avait été déconcerté par cette absence d'une chose à laquelle il était habitué.

Eh ! bien, il m'a semblé à moi que cette fameuse coque ne leur a pas tellement manqué, beaucoup moins en tout cas qu'on ne l'aurait cru.

Aucun des Cadurciens que j'ai vus allant « à la vigne », ou revenant « de ne pas manger la coque » ne m'en a parlé. Et cela ne les avait pas empêché de profiter de la radiuse température et du soleil printanier.

Je dis cela parce que c'est un trait qui vaut la peine d'être noté dans l'histoire ou dans l'historiette de Cahors. On n'a pas eu de coque et l'on s'en est très bien passé.

C'est à n'y rien comprendre !

Avez-vous remarqué combien les réactions du public au théâtre ou au spectacle sont parfois déconcertantes.

L'autre soir, dans un cinéma de Cahors, on donnait un film dont certains épisodes sont très émouvants, *La Baïllette*. Il y avait là des tableaux qui nous serraient le cœur, ceux de la flotte japonaise rentrant à Nagasaki, après sa victoire sur les Russes. On y voyait un peuple ivre de joie et faisant une réception triomphale à ses guerriers vainqueurs qui viennent de sauver la Patrie. Le public ne disait rien !

Mais, pendant l'adieu tragique qu'un officier fait à sa femme avant d'aller au combat qui doit être terrible, tout-à-coup des spectateurs, — et surtout des spectatrices qui sembleraient devoir être plus sensibles, — éclataient de rire !

C'est à n'y rien comprendre. La scène est cruelle et elle est jouée avec une grande puissance d'émotion par les deux artistes. Aussi ces rires faisaient-ils l'effet de véritables incongruités.

Comment pouvait-on trouver quelque chose de comique là-dedans ?.. Peut-être, après tout, ces gens qui rient devant une scène douloureuse pleurent-ils quand ils sont contents ?

JEUNE FRANÇAIS !

Engage-toi dans l'armée : elle t'offre un idéal et un beau métier.

COMMUNIQUÉ ALLEMAND

Le haut commandement des forces armées communique :

En Grèce, les troupes allemandes continuent à poursuivre l'ennemi en retraite et après avoir dépassé Larissa ont avancé profondément vers le sud. D'autres formations opérant dans le secteur du Pinde et progressant vers l'ouest se sont emparées du col de Metzovo, à une altitude de 1.500 mètres.

Poursuivant leur avance en Albanie, les troupes italiennes ont atteint la frontière grecque en plusieurs endroits.

L'aviation allemande a attaqué, avec succès, des transports de troupe anglais sur la côte orientale. Un cargo jaugeant environ 7.000 tonnes a été détruit à coups de bombes dans le port de Volos.

A Chalkis, deux gros cargos ont reçu des coups directs de bombes lourdes. Au cours de la journée du 19 avril, les chasseurs allemands ont abattu, en combats aériens, 5 chasseurs et un bombardier ennemis. Les chasseurs allemands n'ont pas subi de pertes.

CAHORS

NECROLOGIE

Mort de l'abbé Germain Magné
Nous apprenons la mort de M. l'abbé Germain Magné, décédé à l'Hôtelierie Saint-Joseph, à Cahors, près Souillac, à l'âge de 86 ans.

Distribution des feuilles de pain

Les feuilles de pain et de matières diverses pour le mois de mai 1941 seront distribuées aux consommateurs de la commune de Cahors aux dates ci-après et dans l'ordre suivant :

Jeudi 24 avril : Lettres A et B ; vendredi 25 : Lettres C, D et E ; samedi 26 : Lettres F, G, H, I, J ; lundi 28 : Lettres K, L, M et N ; mardi 29 : Lettres O, P, Q, R ; mercredi 30 : Lettres S à Z.

Pour les familles des prisonniers

Les assurances sociales, organisme de solidarité, ne manqueront pas à leur devoir envers les prisonniers. Aussi des dispositions ont-elles été prises par M. René Belin, secrétaire d'Etat au travail, pour que des secours soient accordés aux familles des assurés sociaux prisonniers et, dans ce but, un crédit de cinq millions de francs a été ouvert sur les fonds constitués par les assurances sociales à la Caisse des dépôts et consignations.

Les paiements des secours aux familles des prisonniers seront effectués par les caisses d'assurances sociales sur l'ordre des Comités centraux et départementaux associés à la Croix-Rouge française.

Puy-l'Evêque

Naissance. — Le 14 avril est né, chez les époux Fergat, leur premier enfant, un beau garçon prénommé Jean-François.

Félicitations aux parents. La série de décès continue. — Cette semaine ont été enregistrés quatre nouveaux décès. Le 14, Crocheville Gabrielle, Veuve Rougette, sans profession, âgée de 56 ans.

Arrondissement de Gourdon

Canic. — C'est avec beaucoup de regret que nous annonçons le décès et les obsèques de Mme Marie Course, décédée à l'âge de 92 ans.

RENSEIGNEMENTS

Foyer des veuves de guerre et ascendantes de Barbazan (Haute-Garonne). Le Préfet de la Haute-Garonne informe les veuves et les ascendantes des deux guerres que toutes les dispositions sont prises pour ouvrir à bref délai la Maison de repos de Barbazan.

DEMANDE manoeuvres et ouvriers

Avantages divers. S'adresser : Usine des Ciments de Cénévières (Lot).

A LOUER, saison été, 6 pièces, dans château bord Lot. Belle situation. Tout approvisionnement. Mme de Gaudousson, Caillac (Lot).

VENDRAIS meuble de studio. Prix intéressant. Fénelon, 28, Boulevard Gambetta.

REFUGIE achèterait poussette pour bébé, en bon état. Donner adresse au Bur. du Journal.

DIRECTION DES DOMAINES DE CAHORS

Il existe, dans les cantons de Cahors, Catus, Luzech, Puy-l'Evêque, Saint-Géry, Figeac, Bretenoux, Latronquière, Livernon, un stock important de ferrailles.

COMMUNE DE NUZEJOLS CHEMINS RURAUX

Exécution de la loi du 20 août 1881. Projet de reconnaissance du chemin rural des Pouses. Extrait de l'arrêté du 2 avril 1941 ordonnant l'enquête.

Article 1er. — Les pièces composant le projet de reconnaissance d'un chemin rural de la commune de Nuzéjols restant déposés pendant dix jours, du 15 avril au 24 avril 1941 à la mairie de cette commune où les habitants pourront en prendre connaissance sans déplacement.

Article 2. — A l'expiration de ce délai, et pendant les trois jours qui suivront, M. Dumas, Maire de Calamane, Commissaire-enquêteur, recevra à la Mairie de ladite commune les déclarations écrites ou verbales des habitants sur l'utilité de la reconnaissance projetée.

Article 4. — Les présentes dispositions annulent celles contenues dans notre arrêté du 21 janvier 1941 qui est et demeure rapporté.

A Cahors, le 2 avril 1941. Le Préfet, Signé : M. BÉZAGU.

COMMUNE DE NUZEJOLS CHEMINS RURAUX

Exécution de la loi du 20 août 1881. Projet de reconnaissance du chemin rural de Mas de Figeac (2e partie). Extrait de l'arrêté du 1er avril 1941 ordonnant l'enquête.

Article 1er. — Les pièces composant le projet de reconnaissance d'un chemin rural de la commune de Nuzéjols restant déposés pendant dix jours, du 15 avril au 24 avril 1941 à la mairie de cette commune où les habitants pourront en prendre connaissance sans déplacement.

Article 2. — A l'expiration de ce délai, et pendant les trois jours qui suivront, M. Dumas, Maire de Calamane, Commissaire-enquêteur, recevra à la Mairie de ladite commune les déclarations écrites ou verbales des habitants sur l'utilité de la reconnaissance projetée.

Article 4. — Les présentes dispositions annulent celles contenues dans notre arrêté du 21 janvier 1941 qui est et demeure rapporté.

A Cahors, le 1er avril 1941. Le Préfet, Signé : M. BÉZAGU.

Les Sports

STADE CADURCIEN — ASSOCIATION. Dimanche 27 avril, au Stade Lucien-Desprat, C.O.P.O. de Périgueux I contre Stade Cadurcien I.

Cette importante rencontre sera précédée et suivie de leçons de culture physique par l'application de la Méthode Hébert, à laquelle on a enfin rendu l'hommage officiel qu'elle méritait.

Transporté à Puy-l'Evêque, M. Caillat a reçu les soins nécessaires par son état qui, on l'espère, sera sans gravité.

Pour avoir le teint clair. Il faut assurer la régularité des fonctions du foie des reins, de l'intestin, et cela vous sera aisé si vous prenez, après le dîner, une tasse de la délicieuse tisane Vichylore.

Arrondissement de Figeac. Remerciements du Général Laure. — M. le Préfet vient d'adresser la lettre suivante à M. le Maire de Figeac :

« MON CHER MAIRE, Je suis chargé, par le Général Laure, Secrétaire général du Chef de l'Etat, de vous dire sa satisfaction de la réunion qui s'est tenue le dimanche 6 avril dans votre commune.

« Il s'est rendu compte des difficultés que vous avez pu rencontrer et me demande de vous remercier du résultat obtenu. En m'acquittant de cette agréable mission, je me joins à lui pour vous en exprimer ma gratitude.

« Veuillez agréer, mon cher Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs. Le Préfet, Signé : BÉZAGU.

A la mairie. — Le service des vêtements et textiles ne sera ouvert au public que le mardi, jeudi, samedi de chaque semaine.

Huissier. — Par décret en date du 3 avril 1941 est supprimé l'office d'huissier du tribunal de première instance de Figeac, vacant par suite du décès de M. Pagès Alexandre.

A la police municipale. — Nous avons appris qu'à la suite du concours qui a eu lieu à la mairie pour l'emploi d'agent de police, MM. Thirion, de Cahors, et Carrière, de Planioles, ont été reçus.

Thémènes. Carnet blanc. — Le 19 a eu lieu le mariage de M. Lamothe Jean, fils de notre sympathique conseiller municipal, M. Lamothe Pierre, de Lagasque, avec la toute gracieuse Mlle Dellec Yvonne, de Thémènes.

Une douleur intenable mais qui ne tiendra pas. Ceux qui souffrent de maux de tête, douleurs rhumatismales dans les membres, de maux de reins, connaissent la tristesse de la douleur.

Legion française. — M. Deroussen, déjà Président de la Section communale, a été désigné comme Président de la Légion française du canton. Le Bureau de la Section de Lalbenque reste provisoirement sans changement.

Pour nos prisonniers. — La Légion de Lalbenque a adressé un mandat à chacun des prisonniers de guerre de la commune. Nos camarades internés en Allemagne seront certainement heureux de constater que leur petite Patrie ne les a pas oubliés.

Montcabrier. Mariage. — Jeudi dernier, à la mairie de Cancon (Lot-et-Garonne), a été célébré le mariage de M. Pierre Fréguille, instituteur, fils du maire de notre commune, et de Mlle Renée Gipoulou, institutrice.

Aux nouveaux époux, tous nos vœux de bonheur avec nos meilleurs compliments aux parents.

L'affaire des vols à la Régie des Transports

En collaboration avec la police locale, la brigade mobile a poursuivi activement auditions, confrontations et perquisitions au sujet des vols de matériel et d'outillage au préjudice de la Régie des Transports.

Le juge d'instruction et le commissaire de police mobile, Dedieu, ont opéré une perquisition dans un garage de la ville où certains des inculpés affirmaient avoir livré du matériel (pneus et chambres à air).

En raison du nombre important de pneus qui se trouvent dans ce garage et de la date de livraison (4 à 5 mois), la perquisition n'a pas donné de grands résultats.

L'enquête continue.

Comme à Cahors (II). Une véritable organisation de pillage d'automobiles et de camions a été découverte à Agen.

Les nommés Champigny, Charrier et Grellier ont été arrêtés sous l'inculpation de vols d'accessoires d'automobiles. Le montant des vols est très élevé.

Aux bénéficiaires du permis de circuler. Les bénéficiaires du permis de circuler, en auto, peuvent, dès à présent, retirer leur permis au Commissariat de police.

Chronique des Théâtres

THEATRE MUNICIPAL. Bientôt, les deux grands comiques du théâtre et du cinéma ARMAND BERNARD et MILLY MATHIS dans Bichon, la pièce la plus drôle, la plus gaie, la plus comique du célèbre auteur Jean de Lotz.

Eugène Reuchsel à Cahors. Le très grand pianiste Eugène Reuchsel donnera en un unique récital les plus belles œuvres de Chopin et de Liszt, le jeudi 1er mai, à 20 heures 30, au Théâtre municipal.

Le Maire fait actuellement une tournée triomphale. Il aura à Cahors le même succès qu'ailleurs. — Location au Théâtre.

Vol de plomb. M. Gineste, restaurateur, rue Daurade, constatant que le tuyau de plomb extérieur de l'évier avait disparu. Plainte fut portée et une enquête ouverte assistée par la police permit de découvrir le coupable. C'est un nommé Maxime Peyrefiche, 30 ans, manoeuvre.

Interrogé, il nie ; mais une perquisition opérée à son domicile permit de découvrir le plomb caché derrière des planches.

Peyrefiche, alors, fit des aveux. Il a été mis en état d'arrestation.

Le taux d'intérêt des Bons de la défense nationale

Par arrêté du ministre de l'économie nationale et des finances, le taux annuel d'intérêt des Bons de la défense nationale à trois ans est abaissé de 3,25 à 3 p. 100 à partir du 20 avril.

Transport de déménagement interdit. Le secrétariat aux communications fait connaître qu'en raison de la pénurie de wagons, il a dû interdire, en principe, tout transport de déménagement par chemin de fer.

Mutilés du travail. Dimanche 27 avril, à 10 heures, salle de la Mairie de Cahors, aura lieu une réunion d'information pour les Mutilés et Invalides du Travail.

Monsieur, Madame. 7 JOURS. Le Grand Hebdomadaire, fait distribuer dans tout CAHORS, un Numéro Spécial gratuit. Si, par erreur, vous avez été oublié, réclamez-le de suite au Dépositaire Central : il se fera un plaisir de vous le remettre.

Vagabond arrêté. Dimanche, la police mettait en état d'arrestation un nommé Yves Phalep, 40 ans, originaire de Brest, qui était en état d'ivresse.

Conduit au Commissariat de police, au cours de l'examen de ses papiers d'identité, on trouva une prime de démobilitation qui était au nom de Leroux.

Interrogé, Phalep fut obligé de reconnaître qu'il avait... trouvé cette prime de démobilitation et qu'il avait, même, tenté de la toucher à Châteaurenard.

Il a été mis en état d'arrestation pour vagabondage, usurpation d'état civil et tentative d'escroquerie.

Le nommé Phalep a été conduit au Parquet et a comparu devant le tribunal des flagrants délits, lundi.

Il a été condamné à un mois de prison.

PALAIS DES FETES. Mardi 22, mercredi 23, jeudi 24, samedi 26, dimanche 27 avril, en soirée à 20 heures 30. Dimanche, matinée à 15 h.

Michel Simon, Arletty dans un grand film gai de Jean Boyer.

CIRCONSTANCES ATTENUANTES d'après le roman de Marcel Arnac. En complément : La Vie des Artistes.

EDEN. Mercredi 23, jeudi 24, samedi 26 et dimanche 27 avril, en soirée à 20 heures 30. Jeudi et dimanche, matinée à 14 h. 45.

Une production grandiose MARIE WALESWKA avec Charles Boyer et Greta Garbo.

En première partie : Un bon complément.

AU PALAIS DES FETES

Le vendredi 2 mai en soirée à 20 h. 30 au Palais des Fêtes le spectacle le plus important actuellement en tournée, la monumentale revue « C'est tout le Midi » avec Albert, Eliane de Creus, Edmond Castel, Marguerite Villy et Raymond Cromani, un record de succès et de rire. Quarante artistes, vingt décors, deux cents costumes.

Arrondissement de Cahors

Lherm. Bonne capture. — M. Raoul Delheil, du village de Bruguoux, a capturé une famille de renards : le mâle, la femelle et quatre renardeaux. M. Delheil a été vivement félicité pour sa bonne chasse.

Lalbenque. Legion française. — M. Deroussen, déjà Président de la Section communale, a été désigné comme Président de la Légion française du canton.

Pour nos prisonniers. — La Légion de Lalbenque a adressé un mandat à chacun des prisonniers de guerre de la commune. Nos camarades internés en Allemagne seront certainement heureux de constater que leur petite Patrie ne les a pas oubliés.

Montcabrier. Mariage. — Jeudi dernier, à la mairie de Cancon (Lot-et-Garonne), a été célébré le mariage de M. Pierre Fréguille, instituteur, fils du maire de notre commune, et de Mlle Renée Gipoulou, institutrice.

Aux nouveaux époux, tous nos vœux de bonheur avec nos meilleurs compliments aux parents.

Fanfiction du « Journal du Lot », 43

LE SORTILÈGE DE VENISE par ÉDOUARD DE KEYSER

Brion ferma imperceptiblement les yeux. Ou sa pupille voulait-elle en venir ? — Le plateau de danse d'un grand restaurant est un endroit anonyme, et le bruit qu'on mène dans la salle garantit que les paroles s'envoleront très discrètement. C'est un endroit merveilleux, non seulement pour perdre sa timidité, mais même, excusez l'expression, pour montrer du toupet.

— Ayez-en donc, Vous me disiez que vous voudriez voir un assaut d'escrime. — Dont vous seriez l'un des tireurs répliqua-t-elle très vite.

levait le front en dansant et ses yeux rencontrèrent ceux de Marc, sans se détourner.

— C'est un plaisir de dilettante de valser avec vous, dit-il. — Merci. Je vous en dis d'ailleurs autant. Recommencerez-vous ?

— Quand vous voudrez. — Ceci est impossible. Vous vous devez à Mrs Mortan. — Nous aurions pu venir souvent ici, si vous l'aviez voulu. — J'étais sotte. — En quoi donc ? — Je pensais qu'il me serait désagréable de vous avoir pour danseur, tout danseur est un pantin, un numéro... une mécanique. — Pas pour moi... Mais maintenant, je vous le demande.

— Elle fit un grand effort pour ajouter : — Même si nous allions dîner seuls, tous les deux.

— Les yeux de Marc ne quittaient pas les siens. Ils essayaient de les fouiller, d'en tirer la vérité qu'elle ne dirait pas. — La présence de Mrs Mortan vous déplaît ? demanda-t-il. Elle avoua : — Affreusement. — Elle est un peu Américaine d'allure, mais fort gentille. — J'en suis jalouse, prononça-t-elle très bas. — Oh ! Voilà une nouvelle... Et pourquoi ? Elle n'est ni plus riche, ni plus belle que vous.

Alors, comme on vide son âme, en une fois, de tout ce qui pouvait l'écraser, elle dit, en gardant son regard levé vers lui, comme magnétisée :

— Je suis jalouse d'elle parce que je ne suis plus la même... parce que je me souviens de l'aveu que vous m'avez fait un jour, que je veux oublier tout ce que j'ai répliqué... Il faut admettre que je ne vous ai rien répondu, ce jour-là. Les mots que prononçaient mes lèvres étaient autant de folies, qu'il faut rejeter... Je ne vous ai rien répondu. A votre aveu, je réponds aujourd'hui... Aujourd'hui seulement.

— Et vous répondez ? — Vous m'avez dit que vous m'aimez... A mon tour... je vous aime.

— L'éclat de rire fit retourner les couples les plus proches.

— Voilà une nouvelle admirable, répliqua-t-il en riant toujours. Elle mérite, je crois, d'être divulguée dès que nous reviendrons à notre table... Vous ?... C'est vrai ?... Combien je vous remercie... Mais vous me voyez bien perplexe. Certes, nous nous y attendions, ma mère et moi. Nous devions que vous teniez encore cette arme-là en réserve... Et voilà que je doute, à présent. Ce que vous me dites peut être sérieux, après tout... Puisque vous savez que je m'appelle le comte de Brion.

Mais elle était entraînée par un bras solide. — Pourquoi s'arrêter ? railla Brion. Vous dansez si bien, Jeannille. Et ce que vous dites est passionnant. Est-ce l'impatience qui vous pousse ? Le désir d'être plus vite auprès d'Edna Mortan pour lui apprendre la merveilleuse nouvelle ?... Désolé, je ne vous le cache pas. Votre fusil fait long feu, après avoir si bien pointé.

— Je vous en conjure, taisez-vous. — Pauvre Jeannille. Comme il est désagréable de se voir démasquée... Vous voilà toute pâle... Alors, vous m'aimez ?... Comment cette aventure vous est-elle advenue ?

Il se sentait fort, il avait victorieusement doublé le cap dangereux. Le coup était manqué et maintenant le sac était vide. Elle ne pouvait plus rien contre lui. Plus rien ! Qu'aurait-elle inventé d'autre ?

Il dansa jusqu'à la dernière note, impitoyable, sentant à peine qu'elle était lourde à son bras et qu'elle ne suivait plus le rythme. Lorsqu'ils s'arrêtèrent, il rencontra son regard, un regard si plein de supplication, de désarroi qu'il eut pitié.

— Elle a peur que je ne parle de sa folie à Mrs Mortan, pensa-t-il. — Ma pupille valse comme une Viennoise, dit-il en se rasseyant, mais elle se sent un peu fatiguée.

— Oh ! de... Ce n'est dommage... Vous n'avez pas trop chaud ?... Non... Ne vous inquiétez pas, balbutia Jeannille.

Edna cessa aussitôt de s'occuper d'elle. Elle dansa beaucoup, fort satisfaite d'accaparer Marc. Jeannille préférait qu'il en fût ainsi. Quelque chose mourait en elle. C'était son espoir qui s'éteignait. Elle ne voyait plus la salle, la foule tournoyante, n'entendait plus le jazz et le hurraire. Elle était seule, épouvantablement seule, dans une nuit froide et sans étoiles. Sa belle vie de jeunesse avait été tranchée, d'un coup de ciseaux, par une seule phrase. Qu'il ne la crût pas, c'était naturel. Qu'il eût pressenti cette déclaration (il fallait bien dire le mot : cette déclaration) il fallait l'admettre. N'en était-elle pas seule responsable ?

Mais il croyait aussi qu'elle s'amadouait depuis qu'elle le savait titré. Il pensait qu'après avoir abandonné le comte de Francouille, elle se rejetait sur le comte de Brion. Et cela éteignait toute leur.

Ils rentrèrent à minuit. Entre le Lido et Venise, elle frissonna sous son manteau.

Lorsqu'Edna eut débarqué au Danielli, la jeune fille leva les yeux sur Marc et murmura simplement :

— Merci.

— Me prenez-vous pour un goujat ?... — Dans le bureau, Mme Brion était assise devant son fils.

CHAPITRE XII

Dans le bureau, Mme Brion était assise devant son fils.

— Je ne me rappelle plus très bien ce que je lui ai répondu, maman.

Dès qu'elle a prononcé ce mot, que je savais menteur, félon, j'ai eu l'épouvante de faiblir. Je lui ai jeté des phrases, comme on se défend dans une attaque nocturne, pour sauver sa peau. Je m'étonne encore d'en avoir eu le courage. Comme ils étaient doux, ces mots, sur ses lèvres ! Comme elle les disait bien ! Comme elle était belle avec — je te le jure — une lumière nouvelle sur son front.

— Mon pauvre petit, murmura la vieille dame.

Elle avait envie de le consoler et se sentait tout à coup maladroite, devinant que s'attendrir diluerait sa force.

— Désormais, elle ne peut plus rien.

— Je le lui ai dit. Et de ce fait, je n'ai plus peur d'elle... Je t'en prie, maman, agit comme si tu ne savais rien.

— Bien entendu. Il est inutile de l'accabler. Tu as raison d'être généreux dans la victoire.

— C'est que je l'aime si profondément, vois-tu, si profondément.

— Je suppose qu'elle ne descendra plus avant le dîner.

— Tout au moins pour quelque temps. Elle doit être profondément irritée de son insuccès.

— Elle se fera une raison... Cependant, elle était si bonne, si agréable en ton absence. Elle semblait si sincère en disant qu'elle aimait notre maison.

(à suivre).